



TRESORERIE

Paiements
Traitements et Pensions

Note aux Ordonnateurs

Votre courrier du	Vos références	Nos références	Annexe(s)
-------------------	----------------	----------------	-----------

Indemnité de rupture - contractuels (modifications)

Madame, Monsieur l'Ordonnateur,

Le 1^{er} avril 2003, vous avez reçu une "Note aux Ordonnateurs" concernant l'indemnité de rupture relative aux agents contractuels.

Ci-après, la note entièrement révisée dont les modifications sont indiquées en rouge.
Le modèle 5 bis – Relevé de mutations indemnité de rupture - a également été adapté.

Le service Paiements – Traitements paie l'indemnité de rupture relative aux agents contractuels depuis le 1^{er} juillet 2003.

Cette indemnité doit être payée lors de la démission d'un agent contractuel si le délai de préavis légal n'est pas respecté ou ne peut être respecté, ou s'il n'existe aucun motif urgent de démission (loi du 3 juillet 1978 concernant les conventions de travail – Art. 39 et 81).

Le **montant** de l'indemnité de rupture à payer doit être **calculé par le service du personnel** et doit être communiqué au SCDF via un **Relevé de Mutations spécial avec une numérotation distincte**.

Le formulaire en annexe doit être utilisé comme Relevé de Mutations.

Les données suivantes doivent être communiquées :

① **Période de l'indemnité de rupture :**

- a) date de début de période
- b) date de fin de période
- c) le nombre de jours ONSS du 1^{er} trimestre de la période pour laquelle l'indemnité de rupture doit être payée
- d) le nombre de jours ONSS du dernier trimestre de la période
- e) le nombre total de jours ONSS pour l'entièreté de la période

Des informations complémentaires concernant ce courrier peuvent être obtenues auprès de :

② **Montants composant l'indemnité de rupture :**

- a) le **traitement (et éventuellement d'autres avantages)** soumis à l'ONSS (sans l'allocation de fin d'année!)
- b) l'**allocation de fin d'année**
- c) **le montant brut du pécule de vacances NON diminué de 13,07%**
- c) la **cotisation spéciale** de Sécurité Sociale
- d) le **précompte professionnel** à retenir

Les **documents** suivants doivent être annexés au Relevé de Mutations :

- une copie du ou des contrat(s)
- une copie de la lettre de démission
- le détail du calcul de l'indemnité de rupture

Salutations amicales

Wilfried Van Herzeele
Administrateur Paiements

MODELE 5 BIS

RELEVÉ DE MUTATIONS NR.
INDEMNITÉ DE RUPTURE

SPF – organisme :
Administration – Service :

Personne de contact :
Numéro de téléphone :
Adresse e-mail :

NOM + PRENOM : NUMERO DE MATRICULE : STATUT :	
PERIODE	MONTANTS
DATE DE DEBUT (JJMMAA) <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> (AS)	TRAITEMENT ET AUTRES AVANTAGES Soumis ONSS (sans l'allocation de fin d'année) - - - - - (30) Allocation de fin d'année : - - - - - (QX) • Nombre de jours ONSS - 1er trimestre période indemnité de rupture (POS 1-3) <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> (AU) Montant brut du pécule de vacances : - - - - - (QY) • Nombre de jours ONSS dernier trimestre (POS 4-6) <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> (AU) Cotisation spéciale de sécurité sociale : - - - - - (4S) • Nombre total de jours ONSS période complète (POS 7-9) <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> (AU) Précompte professionnel : - - - - - (56)
DATE DE FIN (JJMMAA) <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> (AT)	

Date :
Ordonnateur :
Signature :